



CS Info n°4

Élection lors de l'AGO du 24/05/2018 pour une durée de 3 ans

Modification du bureau en réunion du Conseil Syndical du jeudi 4 mars 2021

• Bureau (3)

Président : Michel JARRIGE

Vice-président : Francis BIZJAK

Vice-présidente en charge de la Commission finances : Arlette BRAUNS

• Membres (6)

Francis BIZJAK (Bât A et I)	Françoise DESCATOIRE (Bât. A)
Arlette BRAUNS (Bât. K)	Michel JARRIGE (Bât. F)
Marie-Claude BROUSSAUDIER (Bât. D)	Danielle MORICE (Bât. A)

Note : Démission de M J-P CERECIAT, le 7/03/2021

• Liste des bâtiments directement représentés

A B C D E F G H I J K L

• Pouvoirs et délégations de pouvoir au bureau et membres du CS

- Le Syndic donne une délégation de pouvoir exclusive à M Michel JARRIGE, Président et à M Francis BIZJAK, Vice-président aux fins de suivre, sur le terrain, la bonne exécution des missions confiées à M Salvatore VITALE.
- Le bureau et les membres du CS ont par ailleurs, l'ensemble des pouvoirs que leur confèrent les lois, décrets et règlements en vigueur.
- Délégation de pouvoir au Conseil Syndical (Article 21 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965) : Le Conseil Syndical peut décider de certaines dépenses jusqu'à un montant de 1 500€. Il sera rendu compte à l'assemblée générale du Syndicat des copropriétaires de l'exécution de la délégation.

Vous pouvez contacter le président du CS par :

Téléphone au 06 70 52 97 09

eMail à cs@vo-saintraphael.fr

<https://www.vo-saintraphael.fr/>

